

DOSSIER DE PRESSE

Belfort, le 23 janvier 2012

2012, Année de l'eau dans le Territoire de Belfort *Sensibiliser à la préservation de cet élément naturel précieux*



Alors que la France accueillera en mars le 6^e Forum mondial de l'eau à Marseille, le Conseil général se mobilise pour sensibiliser un large public aux enjeux de cet élément naturel précieux. Lors d'une « Année de l'eau dans le Territoire de Belfort », de nombreuses animations, conférences, expositions et sorties seront proposées aux habitants pour mieux comprendre comment fonctionne cette ressource et valoriser les espaces aquatiques du département.

1. La place de l'eau dans le Territoire de Belfort

Plus de 1 000 km de cours d'eau

Avec un millier de kilomètres de cours d'eaux, le Territoire de Belfort est doté d'un réseau hydrographique très dense. Situé en tête de bassin versant, le département possède l'avantage de ne dépendre que très peu de l'amont quant à la qualité des eaux qui lui parviennent. Cela lui confère néanmoins une responsabilité particulière à l'égard des territoires situés à l'aval. Une autre de ses caractéristiques est le très grand nombre d'étangs qu'il abrite.

Différents types de rivières

Il existe de nombreux cours d'eau que l'on peut facilement distinguer. Les torrents de montagne d'abord tels que le Rhône, la Savoureuse ou encore la Madeleine et la Saint-Nicolas qui prennent leur source dans les hautes vallées du massif du Ballon d'Alsace. Ensuite, les cours d'eau de piémont qui prennent leur source à une altitude nettement moins importante tels que le Combois et l'Autruche. Enfin des cours d'eau de plaine tels que l'Allaine ou la Bourbeuse.

2 000 étangs

Les étangs, très nombreux, sont dans leur totalité des étangs artificiels. La plupart ont été créés pour la pisciculture et quelques-uns pour les besoins de l'industrie.

2. L'impact historique de l'Homme

L'aménagement des cours d'eau

La particularité du Territoire de Belfort est la présence de nombreux cours d'eau et de ressources minières importantes qui ont favorisé le développement industriel du département dès le Moyen-âge et ont conduit à une urbanisation importante, notamment en bordures des rivières. Pour accompagner ces activités, les cours d'eau ont été fortement aménagés avec des rectifications très pénalisantes pour la biodiversité et la dimension des milieux aquatiques... Beaucoup de nos rivières ont ainsi perdu de leur longueur en raison de la suppression des méandres (jusqu'à 30 % pour certains cours d'eau).

Le développement des transports

Le développement des transports avec la construction des canaux (canal du Rhône au Rhin, canal de la Haute-Saône), voies ferrées (Paris-Bâle) et routes (RN19, A36) ont également eu des répercussions majeures sur le tracé des rivières et la situation des masses d'eau.

L'imperméabilisation des sols

Enfin, la forte urbanisation a eu des conséquences importantes en matière d'imperméabilisation des sols et d'accélération du ruissellement. 87 % du lit majeur de la Savoureuse est aujourd'hui urbanisé.

3. La réglementation

En France, l'eau patrimoine commun de la Nation

La question de l'eau est aujourd'hui un enjeu fondamental. Le code de l'environnement français

stipule que « l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation ». Par ailleurs, la charte de l'environnement adossée désormais à la constitution fait de l'environnement « le patrimoine commun des êtres humains ».

Une directive cadre européenne

L'Union européenne s'est également saisie de la question et une directive cadre de 2000 indique que « l'eau n'est pas un bien marchand comme les autres mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel ». Cette directive impose aux Etats-membres de prendre l'ensemble des dispositions nécessaires pour que, à l'échéance de 2015, l'état écologique et chimique de l'ensemble des masses d'eau soit considéré comme bon.

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

Le SDAGE est un document de planification qui définit pour six ans (2010-2015) les grandes orientations de gestion de la ressource en eau et les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre. Il est établi à l'échelle d'un grand bassin versant auquel il s'applique. Celui du Territoire de Belfort est le bassin Rhône-Méditerranée (du Territoire de Belfort jusqu'à la mer Méditerranée).

Aucune obligation pour les collectivités

Néanmoins, en l'état actuel, aucune obligation ne pèse sur les collectivités départementales en matière de gestion de l'eau et d'amélioration de sa qualité. Le système français ne définit pas, en effet, de « chef de file », faisant ainsi de la protection de l'eau une responsabilité partagée. Toutefois, l'ensemble des décisions prises par les collectivités doivent respecter les prescriptions du SDAGE, tandis que les documents d'urbanisme et de planification (PLU, SCOT) doivent être compatibles avec lui.

4. La politique départementale de l'eau

L'eau potable et l'assainissement, compétences communales ou intercommunales

Lorsqu'on évoque la question de l'eau, les éléments les mieux identifiés par le grand public sont la distribution de l'eau potable et l'assainissement des eaux usées. Ces deux compétences appartiennent aux communes qui bien souvent en délèguent la responsabilité à des structures intercommunales (syndicats des eaux, communautés de communes...). Le Département a longtemps soutenu le développement des réseaux et se concentre aujourd'hui sur une mission stratégique plus large et plus complexe qui vise à préserver la qualité de la ressource en eau dans le Territoire de Belfort.

Un engagement volontaire

Le Département est confronté à différents défis liés à l'eau. Même s'il n'a pas de compétence obligatoire en la matière, il développe une politique volontariste en faveur de la préservation de la ressource en eau potable, de la restauration de la qualité des masses d'eau et de la lutte contre les inondations.

Analyser la situation physico-chimique des cours d'eau

La qualité de l'eau s'apprécie à partir de son état physico-chimique que l'on doit mesurer. Pour cela, il faut disposer d'un réseau qui permette de connaître la situation mais également de déterminer l'origine géographique des problèmes. Pour ce faire, le Département a déployé un réseau de 67 stations à travers le territoire.

Prévenir les risques d'inondations

Les politiques départementales ont été initiées à partir de la grande crue de 1990 qui a débouché sur une série d'études. Un premier programme de maîtrise des inondations et de restauration des rivières du bassin de la Savoureuse a été adopté en 1998. Il a donné lieu à plusieurs réalisations comme les bassins de rétention destinés à réduire l'impact des inondations.

Restaurer les milieux aquatiques

L'artificialisation des cours d'eau a des conséquences néfastes sur notre sécurité, notre alimentation en eau potable et notre environnement. Il est donc important d'intervenir pour reconstituer les conditions de leur équilibre. Entretien et diversification de la végétation des berges, création de mares ou restauration des milieux, font partie des travaux menés par le Centre Départemental d'Entretien des Espaces Naturels (CDEEN), service du Conseil général. Un important programme de restauration des berges a ainsi concerné la Madeleine en 2000-2001 et un troisième programme est actuellement en préparation pour l'Allaine et ses affluents, dans le cadre du Contrat de rivière porté par la Communauté de communes du Sud Territoire. Par ailleurs, le Département rachète régulièrement des parcelles de rives de cours d'eau dans le but de les restaurer.

De nombreuses autres politiques pour la préservation de la qualité de l'eau

De nombreuses autres politiques sont également menées pour la préservation de la qualité de l'eau, telles que l'aide aux professions agricoles pour une exploitation plus respectueuse de l'environnement, la gestion volontaire de deux zones Natura 2000 du département et la sensibilisation du grand public avec la Maison départementale de l'environnement. L'année de l'eau dans le Territoire de Belfort s'inscrit donc pleinement dans ces démarches.

5. Un programme d'animations pour 2012

L'eau sous toutes ses facettes

Dans le département, on peut recenser différents usages de l'eau : l'eau potable qu'il convient de protéger pour la consommation humaine, l'eau comme support d'activités de loisirs avec par exemple le site du Malsaucy ou les promenades le long des rivières, l'eau refuge d'une biodiversité précieuse et essentielle ; l'eau utilisée pour les besoins de nos industries...

Un événement pour sensibiliser un public large

Avec « 2012, Année de l'eau dans le Territoire de Belfort », le Conseil général souhaite sensibiliser un public large aux différents enjeux de l'eau à travers toutes ces facettes. Quelles sont les espèces abritées par les milieux aquatiques du Territoire ? Comment fonctionne cet élément naturel ? Quel usage de l'eau dans le jardinage ? Comment mesure-t-on la qualité de l'eau ? Quelles peuvent être les sources de pollutions ? Comment ont évolué les cours d'eau à travers les siècles ?... Autant de questions qui trouveront leur réponse au fil des animations proposées cette année par les services départementaux : direction de l'environnement mais aussi de la culture.

L'eau fait son cinéma

Fin 2011, le « Mois du film documentaire » organisé par la Médiathèque départementale était consacré à la thématique de l'eau. Largement plébiscitée, l'eau sera remise en scène cette année sur l'écran de cinéma du Malsaucy durant l'été ou dans le cadre de Conte et Compagnies.

L'Histoire de l'eau dans le Territoire de Belfort

Les Archives départementales participeront à l'Année de l'eau en proposant des expositions valorisant de précieux documents issus du patrimoine. Une première exposition aura lieu dès le 23 janvier dans le hall de l'Hôtel du Département. Elle abordera les relations entre « L'eau et l'Homme » jusqu'au 10 février puis « L'eau, force motrice économique » du 13 février au 2 mars. Une seconde exposition aura lieu cet été, en plein air, et sera consacrée à l'évolution de la Savoureuse depuis le siècle dernier.

Apprendre en s'amusant avec la Maison départementale de l'environnement

La Maison départementale de l'environnement, service du Conseil général, consacrera bien évidemment sa saison 2012 à la question de l'eau et sera au cœur de la programmation de l'Année de l'eau. Un programme diversifié sera proposé dès le printemps, le 22 mars, à l'occasion de la journée mondiale de l'eau, pour toucher un public le plus large possible : exposition, ateliers d'expérimentation pour comprendre les phénomènes physiques de l'eau, grand jeu interactif, conférences-débats, visites de sites, ateliers jardinage...

Découvrir et préserver les richesses des espaces naturels

Pour partir à la rencontre des espaces aquatiques du Territoire de Belfort, des visites seront organisées au fil des mois par la Maison départementale de l'environnement, pour découvrir les rivières et étangs composant les espaces naturels sensibles ou les zones Natura 2000 du département. Ces sorties seront encadrées par des professionnels qui apporteront aux participants des informations sur la faune et la flore et des conseils pour une bonne gestion de ces milieux.

Associer les scolaires

Des actions seront également poursuivies plus spécifiquement en direction des scolaires, notamment avec les classes-rivières (CM1 et CM2) dans le Sud Territoire dans le cadre du Contrat de rivière Allaine et avec les collégiens dans le cadre des séjours d'intégration au Malsaucy.

Profiter des plaisirs de l'eau

L'eau dans le Territoire de Belfort, c'est aussi la baignade et les sports nautiques. Principal site de détente et de loisirs du département, le Malsaucy accueille chaque année des milliers de visiteurs. Baignade et pédalo à la base de loisirs, planche à voile et catamaran à la base nautique, ou promenade autour de la Véronne... Le site du Malsaucy est le rendez-vous estival pour profiter des plaisirs de l'eau. En 2012, de nouveaux espaces seront aménagés autour de la Véronne pour profiter des panoramas.

Contacts presse

Direction de la communication

Benoît Roos
Tél. 03 84 90 90 08
Port. 06 99 65 45 74
benoit.roos@cg90.fr

Direction de l'environnement

Jean Richert
Tél. 03 84 90 93 88
jean.richert@cg90.fr

Maison départementale de l'environnement

Vincent Rouire
Tél. 03 84 29 18 12
vincent.rouire@cg90.fr

Archives départementales

Jean-Christophe Tamborini
Tél. 03 84 90 9112
jean-christophe.tamborini@cg90.fr